

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 octobre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-142

Objet de la délibération : **CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE LA PROVENCE VERTE - DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session , à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

Absent : GUEIT Laurent.

Secrétaire de Séance : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté ministériel du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-83 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 14 février 2020 relative à la création d'un établissement unique des enseignements artistiques « Conservatoire de la Provence Verte » et approbation du projet d'établissement 2020-2026 ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour tout demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

VU la délibération n°CC-2022-089 en date du 2 décembre 2022 autorisant la signature de la convention pour le développement du parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) en Provence Verte, visant à atteindre le 100% EAC en 2025 en intervenant notamment sur la qualité des offres et leur répartition sur le territoire ;

CONSIDERANT la compétence enseignement artistique exercée par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que le Conservatoire de la Provence Verte est classé « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » par le Ministère de la Culture ;

CONSIDERANT que le projet d'établissement du Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte a mis en évidence un certain nombre d'axes de développement culturel portant notamment sur les pratiques vocales et l'accompagnement des pratiques amateurs ;

CONSIDERANT pour l'année 2024, les projets suivants :

- ✓ Un projet de type voix et chœur à l'école pour les écoles volontaires qui ne peuvent bénéficier d'actions EAC (IMS ou classe orchestre) ;
- ✓ Accompagnement de groupes musiques actuelles constitués sur la base d'un projet partagé avec le conservatoire ;
- ✓ Développement du Festival de musiques actuelles « Caméléon » sur plusieurs jours, renforcement des liens avec les jeunes lycéens et des associations qui les fédèrent autour des musiques actuelles ;

CONSIDERANT que les bénéficiaires sont les jeunes du territoire de l'Agglomération Provence Verte au sein des établissements scolaires (primaire et secondaire), les jeunes fréquentant les établissements d'enseignement artistique et les groupes amateurs constitués en démarche projet ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant :

PROJET ACTION CULTURELLE EN CONSERVATOIRE BUDGET PREVISIONNEL 2024				
DEPENSES TTC		RECETTES		
Développement des pratiques vocales	14 350 €	Autofinancement	12 350 €	40,69 %
Accompagnement pédagogique et artistique des groupes de musique actuelle	6 000 €	DRAC	18 000 €	59,30 %
Festival Caméléon et partenariats dans le champ des musiques actuelles	10 000 €			
TOTAL des dépenses	30 350 €	TOTAL des recettes	30 350 €	100%

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 18 octobre 2023 ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 18 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte-D'azur, représentant 59.30 % du budget prévisionnel relatif au développement de l'action culturelle pour le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte pour 2024.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le Président, si nécessaire, à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera prévue au budget 2024 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND